

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10970/86 (Presse 192)

1127th meeting of the Council

- Fisheries -

Brussels, 3 and 4 December 1986

President : Mr Michael JOPLING,
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food
of the United Kingdom

Luxembourg:

Mr Jean FEYDER

Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture
and Fisheries

Portugal:

Mr Manuel OLIVEIRA GODINHO

State Secretary,
Ministry for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John GUMMER

Minister of State, Ministry of
Agriculture, Fisheries and Food

Mr John MACKAY

Minister for Agriculture and
Fisheries, Scotland

Commission:

Mr Antonio José Baptista CARDOS E CUNHA
Member

STRUCTURES

The Council reached a common position, on an indicative vote and subject to the opinion of the European Parliament, on the draft Regulation on Community measures to improve and adapt structures in the fisheries and aquaculture sectors over the ten-year period from 1 January 1987. This proposal is intended to allow medium-term planning on a wide range of measures such as construction and modernization of the fishing fleet, adjustment of capacities, aquaculture and exploratory fishing.

The Council agreed to formally adopt this Regulation after it has received the opinion of the European Parliament and in the light of this opinion.

RELATIONS WITH CERTAIN INTERNATIONAL ORGANIZATIONS AND CERTAIN THIRD COUNTRIES

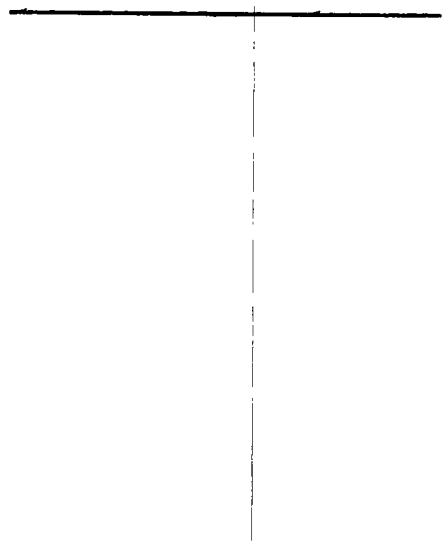
The Council heard a report from the Commission on relations with certain international organizations and certain third countries. In particular, the Commission reported on agreements concluded recently as well as continuing negotiations with a number of African countries and countries in the Indian Ocean.

The Council noted that agreements had been initiated recently between the Community and Norway, and between the Community, Norway and Sweden on joint stocks in the Skagerrak and the Kattegat and Greenland.

Relations with the United States concerning squid fisheries as well as relations with Eastern European Baltic states, with Canada, with Yugoslavia, and with Tunisia were also raised.

Other fisheries decision

The Council adopted the Decision on the conclusion of an Agreement in the form of an Exchange of Letters concerning an extension of the Protocol annexed to the Agreement between the European Economic Community and the Government of the Democratic Republic of Sao Tomé and Príncipe on fishing off the coast of Sao Tomé and Príncipe.



Bruxelles, le 1er décembre 1986

NOTE BIO (86) 329 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

PREPARATION DU CONSEIL PECHE (A. FIGUEIRA)

Le Conseil Pêche qui aura lieu à Bruxelles le 3 décembre, à 11.00 H, sera consacré, pour l'essentiel, à la nouvelle politique structurelle proposée par la Commission en vue de prendre le relais des mesures actuelles qui viendront à expiration à la fin de l'année.

L'approbation d'éventuels points "A", l'habituel rapport de la Commission sur les relations en matière de pêche avec certaines organisations internationales et certains pays tiers et un point "Divers" compléteront l'ordre du jour de ce Conseil.

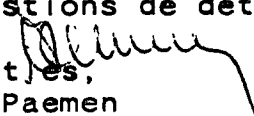
En fait, sous ce dernier point, "Divers", les délégations italienne et danoise ont fait inscrire les problèmes respectivement de l'accord de pêche avec les Etats-Unis (IT) et de l'augmentation du TAC pour la sole (DK)

LA PROPOSITION DE LA NOUVELLE POLITIQUE STRUCTURELLE (COM(86)446)

La proposition de la Commission, présentée en septembre 1986, vise à définir la nouvelle politique structurelle de la Communauté dans le secteur de la pêche.

Cette nouvelle politique s'étalera sur 10 ans; l'enveloppe financière pour la première période quinquennale (1987-1991) est estimée à 850 MECUS; la répartition proposée accorde par priorité une grande partie des ressources aux actions visant le renouvellement de la flotte (300 MECUS), le développement de l'aquaculture (125 MECUS), la pêche expérimentale (100 MECUS) et l'adaptation des capacités de pêche (91 MECUS). La proposition prévoit en outre l'extension du concours communautaire au renouvellement et à la modernisation des bateaux se trouvant dans des zones sensibles mentionnées dans une liste. Enfin, certaines dispositions du règlement (notamment les mesures de restructuration, de modernisation de la flotte et de développement de l'aquaculture) s'appliqueraient également aux Iles Canaries.

Le Conseil "Pêche" a procédé un premier débat d'orientation le 5 novembre. Les divergences entre les Etats membres ont porté principalement sur la priorité à accorder aux diverses mesures proposées (l'enveloppe financière étant fonction des priorités retenues). Le Conseil "Eco-Fin" du 17 novembre a exprimé un avis sur le volet financier des propositions de la Commission. Le rapport du groupe compétent contient encore une centaine de réserves sur l'un ou l'autre article du règlement. Ces réserves portent à la fois sur les questions principales déjà débattues dans le Conseil du 5 novembre et sur une série de questions de détail.


Amittes,
H. Paemen

Bruxelles, le 3 décembre 1986

Note BIO(86)329, suite 1, aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL PECHE, 3 DECEMBRE 1986 (A. FIGUEIRA)

Le Conseil Pêche, qui a commencé aujourd'hui à 11.00 H, s'est occupé toute la matinée de la question de la nouvelle politique structurelle, comme prévu.

On a fait un premier tour de table sur quatre questions, identifiées par la Présidence comme les questions centrales, autour desquelles les débats devaient s'ouvrir: (1) priorité à accorder aux différents volets de la proposition de la Commission; (2) aspects financiers; (3) régions sensibles; (4) application de la nouvelle politique aux Iles Canaries.

Après ce premier tour de table, la séance a été suspendue, des contacts bilatéraux devront avoir lieu au début de l'après-midi. La séance ne devrait donc reprendre qu'à la fin de l'après-midi et la Présidence a estimé qu'elle devrait durer jusque tard dans la nuit ou même se prolonger demain matin.

Sur les points déjà discutés, les positions des différentes délégations ne se sont pas trop éloignées de celles qui avaient déjà été exprimées au sein du COREPER. "Grosso modo", quelques délégations jugent la proposition de la Commission trop coûteuse et ne mettant pas d'accent sur ce qu'elles croient être le principal problème de la pêche communautaire au niveau structurel, c'est-à-dire, sur la surcapacité des flottes par rapport aux ressources existantes; d'autres, par contre, la jugent dans le bon sens et même trop timide sous l'aspect financier.

Relativement à ces positions, la Commission a fait savoir:

1) Qu'elle n'acceptait pas les positions strictement "défensives" ou "restrictives" de ceux qui ne pensent qu'à diminuer la capacité des flottes, compte tenu du fait que la Communauté importe presque 50% du poisson qu'elle consomme et des immenses possibilités commerciales que la pêche communautaire a encore devant elle;

2) Qu'elle n'acceptait non plus le jugement d'"excessif" des 850 MECUs qu'elle propose pour financer les cinq premières années de la nouvelle politique structurelle, compte tenu du fait que ce chiffre ne représente que 0,4% des prévisions budgétaires à moyen terme et que la contribution de la pêche pour le PIB communautaire s'élève à plus de 1%.

3) Qu'elle juge innégociable l'existence même de "régions sensibles" dans le cadre de la politique structurelle de la pêche, qui dérive du principe de la cohésion communautaire, tout en restant ouverte à discuter quelles seront les régions concrètement comprises sous cette désignation.

Avant l'ouverture de la discussion de ce point, cinq délégations et la Commission ont fait inscrire à l'ordre du jour plusieurs points "Divers", lesquels seront abordés dans la suite de cette note.

Amitiés

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'H. Paemen', with a horizontal line underneath the name.

H. PAEMEN

Bruxelles, le 4 décembre 1986

NOTE BIO(86)329, SUITE 2, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL PECHE. 3 DECEMBRE (A. FIGUEIRA)

1. La suite des travaux

Les contacts bilatéraux qui devraient se dérouler pendant l'après-midi ont duré jusqu'au début de la soirée. La séance plénière n'a donc recommencé qu'à 21.30 H et cela pour discuter les points 4 et 5 de l'ordre du jour, faute encore du texte de compromis de la Présidence. Une heure après, on a fait un nouvel arrêt, pour reprendre à 2.00 H, avec la discussion du principal point, la politique structurelle.

Les points 4 et 5 consistaient, le premier dans l'habituel rapport de la Commission au Conseil sur l'état des relations extérieures en matière de pêche, et le suivant dans les "Divers", dont on ajoute la liste des points :

fonctionnement de l'accord de pêche "CEE-Etats-Unis" (demande de la délégation italienne),
augmentation du TAC pour la sole de la zone III a) (Skagerrak/Kattegat) (demande de la délégation danoise),
obligation, au niveau communautaire, d'effectuer la première mise en vente de la criée (demande de la délégation néerlandaise),
situation du marché du saumon dans la Communauté (demande de la délégation irlandaise),
mise en oeuvre de l'article 159 de l'Acte d'adhésion en ce qui concerne les conditions requises pour le remplacement des bateaux figurant dans la liste de base (demande de la délégation espagnole),
politique de la recherche en matière de pêche (demande de la Commission).

La séance a été reprise à 2.00 H comme prévu, mais avec plusieurs interruptions des travaux pendant la nuit et fonctionnant en restreinte depuis 7.00 H jusqu'à sa fin, à 9.00 H.

Sur la base du compromis de la Présidence, on a finalement abouti à un accord, pris avec un seul vote contre (Italie) et deux abstentions. Pour l'essentiel, le texte du compromis porte une réduction de l'enveloppe financière pour les cinq prochaines années (prévue de 850 MECUs) à 800 MECUs, augmente la liste des régions sensibles et le champ d'application de la politique structurelle aux Iles Canaries, il satisfait ainsi plusieurs demandes des délégations sur des points de détail.

2. La question Institutionnelle

Mais sur le point "structure", une question plutôt institutionnelle est encore à surmonter : la matière est d'avis obligatoire du Parlement européen et celui-ci ne va le donner que la semaine prochaine. La Commission a donc été impossibilitée à changer sa proposition initiale, se souciant de ne pas porter atteinte aux compétences du P.E. Elle a, bien sûr, aidé la Présidence dans ses efforts pour aboutir à un compromis, mais ce dernier ne sera que cela, un simple compromis politique, un "vote indicatif", en attendant l'avis parlementaire.

Les progrès auxquels on est arrivé ne sont alors pas finaux et la proposition "structure", bien que déjà dans un état de discussion plus avancé, restera encore pour l'approbation du prochain Conseil.

A ce sujet, la Commission a fait inscrire sur le procès-verbal du Conseil la déclaration suivante :

"The Commission states that, in the absence of the "avis" of the European Parliament, the conditions for resolution of the dossier do not exist.

In co-operating in the technical examination of the dossier in the Council, the Commission has acted in view of the need to ensure continuity and development of Community policy in this area. It was also conscious of the urgency of achieving adoption of a regulation before January 1987.

The "avis" of the Parliament will be taken into consideration in the formulation of the Commission's final position on this question."

Amitiés,

H. PAEMEN

